



Partages en cas de Successions

Par **at home**, le **15/02/2015** à **18:26**

bonsoir
mon fils (44 ans) a une fille Axelle (20 ans) issue de son premier mariage
Après son divorce, il s'est remarié et avec sa nouvelle épouse (35 ans) a établi un contrat de mariage (communauté universelle)
De ce second mariage, il a eu deux filles
Il ne s'occupe plus du tout d'Axelle (d'ailleurs, il ne s'en est jamais occupée beaucoup)
Si l'on suit la table de mortalité, mon fils va hériter de moi et de mon épouse (partiellement car nous avons 4 enfants) puis ma belle fille va hériter intégralement de la part de mon fils
Dans cette histoire, quels sont les droits d'Axelle et que me conseillez vous de faire vis à vis d'elle de façon à ce qu'elle ne soit pas totalement flouée
je reste à votre disposition pour toute précision
je vous remercie
Meerci de votre réponse

Par **aguesseau**, le **16/02/2015** à **09:59**

bjr,
vous n'avez rien à faire, mais vous pouvez l'avantager en lui donnant ou léguant la quotité disponible (voir un notaire).
au décès de son père, sa fille pourra exercer une action en retranchement pour recevoir sa part réservataire.